COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Andenne, le 14 août 2025

Bornes de recharge : le Gouvernement wallon maintient l'inégalité tarifaire entre usagers

L'Association Intercommunale Électricité et Gaz (AIEG), gestionnaire de réseau de distribution (GRD), regrette la décision du Gouvernement wallon qui l'empêche de proposer un tarif équivalent à la recharge domestique pour les bornes publiques.

Dans un courrier daté du 22 juillet 2025, la Ministre de l'Énergie, Cécile Neven, confirme que « le Gouvernement a volontairement choisi de ne pas activer la faculté de dérogation prévue à l'article 8, §2/2 du décret électricité ». Cette disposition aurait permis, sous conditions, d'autoriser les GRD à déployer des bornes publiques avec un tarif aligné sur celui appliqué à domicile. En l'absence de ces conditions, aucune dérogation ne peut être accordée.

Le Gouvernement justifie ce refus par la volonté de maintenir une séparation stricte entre les missions régulées des GRD et les activités commerciales relevant du secteur concurrentiel. L'AIEG rappelle pourtant que son projet ne prévoyait ni fourniture d'électricité ni concurrence avec les fournisseurs : l'intercommunale aurait uniquement possédé et exploité les bornes, tandis que la facturation aurait été assurée par les fournisseurs choisis par les usagers.

Pour l'AIEG, cette décision renforce une inégalité déjà criante :

- *Les citoyens disposant d'une borne à domicile profitent du tarif de leur contrat d'électricité.*
- *Ceux qui dépendent des bornes publiques doivent souvent payer beaucoup plus cher.*

« Le marché privé ne répond pas à ce besoin. En refusant d'agir, le Gouvernement laisse se creuser l'écart entre les citoyens, au détriment de la mobilité électrique en Wallonie », déplorent Christophe Gilon, président, et Guy Deleuze, directeur général de l'AIEG.

L'intercommunale n'exclut pas d'introduire un recours devant le Conseil d'État pour faire valoir le principe d'égalité de traitement entre usagers.

Guy Deleuze
Directeur général – AIEG (GRD)